



RAPPEL A L'ORDRE



Ces derniers mois deux décisions de justices concernant la Fnac la Valentine viennent de tomber.

La première vient de la cour d'appel d'Aix en Provence. Cette dernière confirme la décision du Conseil des Prud'hommes de Marseille, en reconnaissant qu'une salariée du stock/sav a bien été victime de harcèlement

moral pendant plusieurs années de la part de son responsable. Les élus du magasin avaient depuis longtemps alerté la direction sur ce cas, mais cette dernière a préféré faire la sourde oreille en se cachant derrière les enquêtes RPS où tous les indicateurs étaient au vert.

Si on ajoute à l'absence de formation des enquêteurs que l'une de ces enquêtes RPS dans ce service a été menée par le même employé qui a plus tard produit un témoignage à charge contre la salariée harcelée, il n'est pas étonnant qu'elle n'ait rien décelé... Et c'est sans doute pris de remords par cet acte infâme que ce petit collaborateur de la direction a depuis décidé d'expié ses péchés en représentant un syndicat chrétien dans notre magasin. Ou alors cet individu a une conception très personnelle de la défense des intérêts des salariés du style qui s'accommode des petits arrangements avec la direction ?

La deuxième décision concerne elle une ancienne salariée de la librairie licenciée pour faute grave après avoir eu une altercation avec une ancienne cadre du magasin, partie aujourd'hui dans une Fnac un plus à l'est que la nôtre, et dont on connaît maintenant les sautes d'humeur, surtout après la pause repas. Rappelons que cette salariée avait dû, de manière incompréhensible, venir travailler un jour férié en plein milieu de sa semaine de vacances. Rappelons aussi que cette altercation a été la seule qu'a eue cette employée pendant ces 15 ans de travail à la Fnac. Le Conseil des Prud'hommes de Marseille a donc logiquement jugé ce licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Ces deux décisions rappellent que la Fnac, malgré ce qu'elle croit, n'est pas au-dessus des lois, et qu'il est impératif pour les salariés victimes de ce genre de traitements de solliciter leurs élus CGT, car dans les deux cas c'est bien l'intervention de ces derniers qui a permis de renverser la vapeur en faveur des salariés.

cgtnac.com



facebook.com/cgtnac/



twitter.com/CgtFnac



[cgt fnac](#)

